

COMMUNE DE FRAGNES-LA LOYERE

Compte-rendu

Conseil municipal du 9 mai 2017

Sous la présidence d'Alain Gaudray, Maire.

Présents : Virginie Coulon, Lise Grisard, Camille Hadorn, Emilie Legrand, Claude Menotti, Annick Morel, Laurent Muthélet, Alain Petit, Bernard Pion, Hélène Revol, Patricia Roesler, Grégory Sanchez, Patrick Santiago, Alexiane Veloso, Sébastien Waeterloot.

Absents excusés :

Michel Dury donne pouvoir à Claude Menotti

Fabrice Hohweiller donne pouvoir à Alain Petit

Absent : Dominique Fichot

Secrétaire de séance : Annick Morel

Le procès-verbal du 04 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

-Demande de financement dans la cadre de l'appel à projets de la région 2017

→ Le conseil, à l'unanimité, accepte le rajout du point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1) *Demande de financement dans le cadre de l'appel à projets du département 2017*

Rapporteur Alain Gaudray

Le Maire propose deux projets qui pourraient être subventionné par le département :

- Aménagement de la place de l'église
- Création d'un city stade

Cette subvention représente 25% maximum de la dépense, plafonnée à 30 000 euros

Soit une subvention possible de 7 500 euros pour l'aménagement de la place de l'église et une subvention possible de 7 300 euros pour le city stade.

Un seul projet doit être retenu : le city stade

→La demande de subvention départementale est votée à l'unanimité

2) *Demande de financement dans le cadre de l'appel à projet de la région*

Rapporteur : Alain Gaudray.

Le maire précise que la subvention ne dépasse pas 25% du montant la dépense, avec un plafond de 7300 euros et que la commune doit participer à 20% minimum du montant de la dépense.

Claude Ménotti demande si la CAF donne des subventions pour la réalisation du city stade.

Alain Gaudray précise que la CAF peut intervenir sur ce projet sous réserve des crédits de financements restants en fin d'année.

→La demande de subvention régionale pour la réalisation du city stade est votée à l'unanimité

3) Tarifification des services de garderie et restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2017.

Rapporteur : Virginie Coulon

La commission a fait le choix d'appliquer un tarif unique pour tous (extérieurs ou non) pour la cantine et la garderie.

La commission ne choisit pas de tenir compte du QF, comme cela se fait dans certaines communes environnantes, car le CCAS propose une action d'aide aux frais de cantine et de garderie pour les familles aux plus faibles revenus.

La commission propose une augmentation relativement faible des tarifs périscolaires de 2% sur les tarifs existants, hausse que nous souhaiterions appliquer de ce même pourcentage chaque année jusqu'à la fin du mandat. Les tarifs périscolaires n'ont pas eu de hausse depuis plusieurs années.

Les repas enfants passeraient de 4,02 euros à 4,10 euros.

Les repas adultes passeraient de 6,80 euros à 6,94 euros.

Le supplément repas « allergiques » passeraient de 1,85 euros à 1,88 euros

La garderie passerait de 0,93 euros à 0,95 euros de la demi-heure

→Proposition de tarification pour la cantine et la garderie adoptée à l'unanimité.

4) Décisions modificatives au budget 2017

Rapporteur : Claude Menotti

✓ **Décision modificative n° 1**

Les services de la Préfecture demandent une correction de la ligne « dépenses imprévues »,

Précédemment prévue à un taux de 13% du budget, cette ligne ne doit pas dépasser 7,5%.

La somme de 29 520 euros sera répartie sur les dépenses d'investissement « bâtiments » et « matériel ».

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité

✓ **Décision modificative n° 2**

Une deuxième décision modificative est nécessaire pour régulariser les amortissements et les opérations comptables liés à la vente prévisionnelle d'un véhicule.

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité

5) Participation aux frais d'inscription du Centre de Loisirs de Crissey.

Rapporteur : Alain Gaudray

Tous les ans, la mairie verse une participation aux frais d'inscription du Centre de Loisirs de Crissey pour les enfants fralois utilisant ce service.

En 2015, la commune a versé 2160 euros.

En 2016, la commune a versé 2847,50 euros (plus d'enfants)

Le Maire propose de revoir la participation annuelle afin de limiter les dépenses.

→La commission retravaillera ce dossier et le soumettra à l'approbation lors d'un prochain conseil municipal.

6) Marché de fourniture de repas du restaurant scolaire : Validation du prestataire.

Rapporteur : Alain Gaudray

Le maire explique les critères utilisés pour le choix du prestataire de service pour les repas scolaires.

Deux offres ont été déposées : SOGERES et RPC.

Trois critères de jugement ont été appliqués :

1- le prix,	50%
2- l'équilibre et la qualité des repas	40%
3- l'adaptabilité	10%

C'est la société RPC qui est retenue, avec une note de 16/20 contre 12/20 pour la SOGERES.

→Le choix du prestataire RPC est validé à l'unanimité.

7) Aménagement de la place de l'église : Validation du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Alain Gaudray

Un appel à projet pour l'aménagement de la place de l'église a été fait, trois entreprises ont répondu :

Deux entreprises dijonnaises : ARTELIA et BEREST

Une société de Lux : 2AGE conseils

Les critères de choix :

a) Le prix	50%
b) Les délais	10%
c) La méthodologie	40%

C'est l'entreprise **2AGE Conseils** qui a été retenue par la commission d'appel d'offres avec une note de 9.20/10 au prix de 4 450 €.

→Le choix de 2AGE Conseils est voté à l'unanimité

8) Projets d'acquisitions

– Parcelle de M. Albert Charpy .

Rapporteur :Alain Gaudray

Le maire fait une présentation à l'aide de photos de cette parcelle, située le long du canal, au niveau du bassin, côté droit du canal.

C'est une parcelle de 5328 m² (parcelle A 2122 m² et parcelle B 3206 m²) constituée d'une partie plane (en haut du chemin) et d'une partie en pente(talus).

Pour la commune :

- a) Mise en valeur du patrimoine
- b) Joli point de vue sur les arches du pont canal
- c) Possibilité de faire une aire de repos
- d) Possibilité de faire un coin pique-nique

Pour M. Charpy

- a) Parcelle laissée en jachère
- b) Terrain non cultivé
- c) Entretien annuel

Le prix agricole actuel est d'environ de 4000 € l'hectare soit un prix de 2131 euros pour la surface donnée.

Alain Gaudray propose une « fourchette » de 2000 à 2500 euros.

Bernard Pion dit que l'entretien de cette parcelle supplémentaire sera du travail supplémentaire pour les employés communaux.

→l'accord de principe pour l'acquisition de cette parcelle de terrain est votée à l'unanimité (1 abstention)

Le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour proposer l'acquisition par la commune au prix de 2131 €.

_ **Logements de M. Rebouillat**

Rapporteur Bernard Pion

Bernard Pion fait une présentation de la maison à l'aide de photos

Cette maison est constituée de 3 chambres, une grande salle de séjour, d'une cuisine séparée, d'une salle de bain.

L'état semble meilleur que la première maison présentée précédemment mais l'isolation est médiocre, la chaudière a une trentaine d'année.

La surface est estimée à environ 110 m²

M. Rebouillat propose les prix de 122 0925 euros pour la maison A et 129 420 euros pour la maison B.

→Le conseil municipal, considérant que le prix de vente est trop élevé par rapport au marché, décide à l'unanimité de ne pas se porter acquéreur.

9) Journée Citoyenne : Dates et chantiers mise en œuvre

Rapporteurs : Alexiane Veloso et Alain Gaudray

Alexiane Veloso précise :

- a) La date : le samedi 20 mai 2017
- b) La liste des chantiers
 - Boîte à livres
 - Peinture de la façade de l'école maternelle, des bancs de l'école, du mur extérieur de l'école , du bateau porte ,et du trottoir sur le pont du canal.
 - La réalisation d'une canisette
 - Plantation d'herbes aromatiques, de fleurs, et d'une haie à l'école primaire.
 - Mise en place de poteaux pour les sacs à déjections
 - Nettoyage des calvaires
 - Nettoyage des berges de la Thalie
 - Fabrication d'étiquettes « cuillers »
 - Préparation des repas

L'organisme d'assurance demande une liste des noms des personnes participantes.

→ Ce projet est voté à l'unanimité

10) Tarification des animations pour la fête du village du 2 septembre 2017

Rapporteurs : Alain Petit et Patricia Roesler

Patricia Roesler propose les tarifs suivants pour les animations de la fête au village

- Barbe à papa 1 euro
- Balade en bateau 2 euros pour les adultes
- Balade en bateau 1 euro pour les enfants
- Promenade en calèche 1 euro
- Canoé 2 euros
- Carte de 5 activités 5 euros

Les cartes de 5 activités étant pour, le poney, le cirque, le château gonflable, les jeux de kermesse.

→ Les tarifs sont votés à l'unanimité

11) Questions diverses

A) Tirage au sort des jurés d'assises

- Premier tirage 1043 qui correspond à Mme Marie Jeanne Saunier (nom incertain)
- Second tirage 0167 qui correspond à Melle Pauline Canon
- Troisième tirage 0176 qui correspond à Mme Sabine Castang , (n'habite plus la commune)
- Quatrième tirage 0078 qui correspond à M. Bernardot Francisco né en 1998, donc trop jeune
- Cinquième tirage 1036 qui correspond à M. Grégory Sanchez

B) Alain Gaudray rappelle les différentes dates de réunions ou d'évènements sur la commune sur les prochaines semaines.

Fin du conseil 22 h 45